

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

### « SIENNA MONETAIRE ISR »

Paris, le 27 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA MONETAIRE ISR ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes sur votre FCP :

- Modification de la dénomination et des frais de la part A (ISIN : FR0007081278) :
  - La part A est renommée « R-C ».
  - Frais de la part « R-C » (ex-part « A ») :

Les frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services de la part « R-C » (ex-part « A ») évoluent de 0,22% à 0,32% de l'actif net. A l'inverse, les frais de gestion indirects de 0,10% évoluent à « Non significatifs » compte tenu de l'investissement en parts ou actions d'OPC limité à 10% de l'actif net.

Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos avoirs sans frais.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 29 mai 2024, date de mise de la documentation réglementaire de de votre FCP.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP disponible sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**Sienna Gestion**

#### SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)